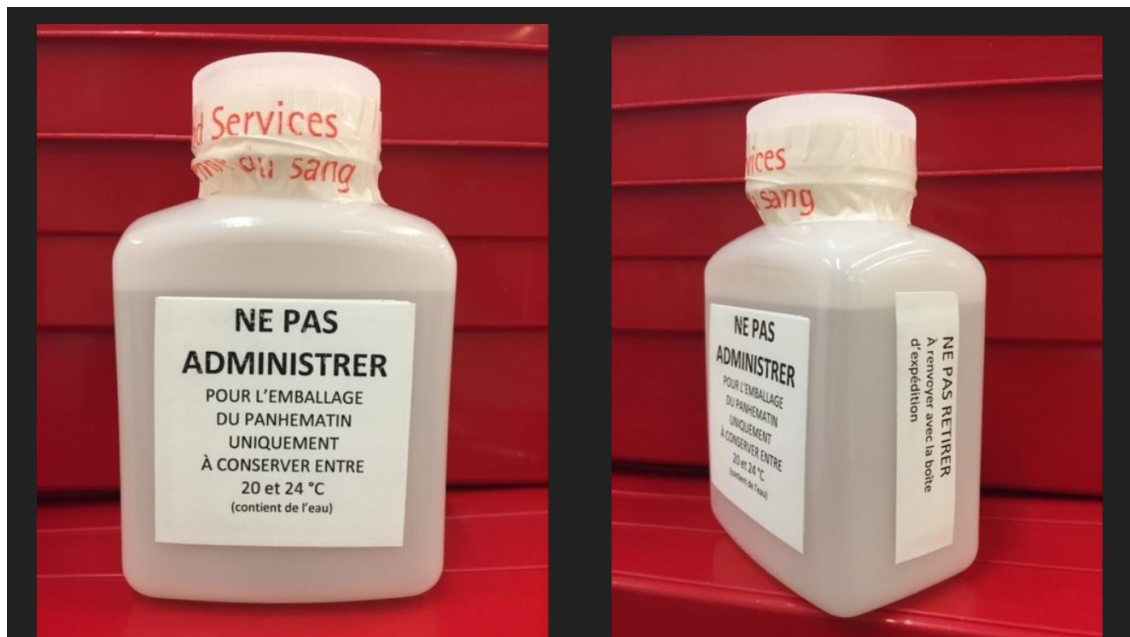

POUR INFORMATION

Nouvelle étiquette pour les bouteilles de produit factice ajoutées aux envois de Panhematin
Lettre aux clients 2019-29

Le 22 octobre 2019

Bonjour,

La présente fait suite à la [lettre aux clients 2019-21](#), *Disponibilité du Panhematin (hémine injectable)*, et a pour but de vous informer que nous avons ajouté la mention « NE PAS ADMINISTRER » sur les étiquettes des bouteilles de produit factice (lest) ajoutées aux envois de Panhematin :



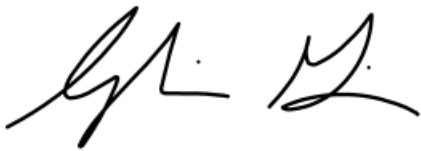
Nous vous rappelons que ces bouteilles factices doivent nous être renvoyées avec les boîtes d'expédition afin que nous puissions les réutiliser.

Le Panhematin doit être dilué avec une solution de 48 ml d'eau stérile USP, laquelle n'est pas incluse dans la boîte d'expédition et doit être fournie par votre hôpital.

Veillez transmettre ces informations aux professionnels de la santé de votre établissement à qui elles pourraient être utiles.

Cette lettre peut être consultée sur notre site Web, au www.sang.ca, dans la section **Hôpitaux**. Si vous avez des questions concernant cette lettre ou si vous souhaitez l'obtenir dans un autre format, n'hésitez pas à communiquer avec votre agent de liaison.

Le directeur du Programme de protéines plasmatiques et de produits connexes,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by 'G' and a flourish, and a second, more compact signature to its right.

Sylvain Grenier